



COMPTE-RENDU – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2019

Conseil Municipal du

15 novembre 2019

Convocation du

08 novembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sous la présidence de Monsieur TEULADE Alain, Maire d'Estos.

PRÉSENTS : TEULADE Alain, LASMARRIGUES MARQUIS Thérèse, SANSAMAT Philippe, RABIER Thierry, GUICHARROUSSE Liliane, GUICHARROUSSE Liliane, MENVIELLE François, MENVIELLE Pierre, PALASSIO Nadine, LARTIGUE André, ETCHEGOIN Jean-Paul.

ABSENTS-EXCUSÉS : MAZA Bernard, TRAISSAC Malika, AGUETTAZ Agnès, ROUVRAIS Sophie, GLANDIER Suzy.

ABSENTS :

PROCURATIONS : TRAISSAC Malika donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul, GLANDIER donne procuration à LASMARRIGUES MARQUIS Thérèse, ROUVRAIS Sophie donne procuration à PALACIO Nadine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ETCHEGOIN Jean-Paul.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal,
- 2- Renouvellement du Groupement de commande de voirie,
- 3- Proposition de soutien pour le maintien de la Trésorerie d'Oloron -Sainte-Marie et des services publics,
- 4- Adhésion au groupement de commande de la CCHB pour l'achat du matériel de rue (plaques et numéros) dans le cadre de la mise à jour de l'adressage,
- 5- Mise à jour de l'adressage de la commune et du plan de la commune (listing DGFiP),
- 6- Gestion des parcelles boisées de la commune / Coupe de bois 2020 et adhésion à la coopérative (CPB),
- 7- Participation au Congrès de l'Association des Maires de France,
- 8- Adhésion APGL au service cartographie numérisée Géo 64 et au service classement et archivage,
- 9- Renouvellement du contrat groupe statutaire 2021/2024,
- 10- Désignation de l'enquêteur pour le recensement de la population en 2020,
- 11- Groupement de commande pour la fourniture et/ou la maintenance des extincteurs,
- 12- Questions diverses.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 13- Construction de la halle
- 14- Éclairage supplémentaire au niveau de la placette.
- 15- Décision modificative pour appel de fonds 2019 sur biens en portage et raccordement EDF
- 16- Décision modificative comptable
- 17- Convention de servitude de passage de canalisation GRDF
- 18- Subvention aux associations 2019 : La boule Estosienne

Après concertation de l'Assemblée, il est décidé d'intégrer ces sujets à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2019 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Un des conseillers municipaux fait remarquer que le titre du point 4 paragraphe 12 (divers) recèle une erreur.

Le contenu de ce titre fait état d'un rapport émanant du syndicat de l'eau et non du SIA Escou.

La modification sera intégrée au compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE VOIRIE - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le renouvellement du groupement de commandes de voirie arrive à échéance. Il précise également que des nouvelles communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au groupement de commandes.

3- PROPOSITION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE D'OLORON-SAINTE-MARIE ET DES SERVICES PUBLICS - DÉLIBÉRATION.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de soutien afin de maintenir la Trésorerie d'Oloron-Sainte-Marie et les services publics.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire donne lecture d'une nouvelle proposition de soutien au sujet cette fois-ci de l'hôpital.

Un des conseillers fait remarquer que cette motion concerne essentiellement le maintien de la maternité.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

4- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCHB POUR L'ACHAT DU MATÉRIEL DE RUE (PLAQUES ET NUMÉROS) DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE L'ADRESSAGE - DÉLIBÉRATION.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de la CCHB pour l'achat du matériel de rue dans le cadre de la mise à jour de l'adressage afin d'obtenir les meilleurs prix. Toute la signalétique n'est pas à jour et des changements de nom de rue sont envisagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'engagement de la commune à adhérer à ce groupement de commandes.

5- MISE À JOUR DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE ET DU PLAN DE LA COMMUNE (LISTING DGFIP).

Monsieur le Maire précise le besoin de fiabiliser l'adressage de la commune afin que tous les services publics (trésorerie, La poste, pompiers...) puissent intervenir dans de bonnes conditions.

La mise à jour de cet adressage se fait en lien avec l'APGL suite à l'adhésion à ce service.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de la commune avec les modifications de rues envisagées.

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré DÉCIDE :

- **La portion de la rue de Prats située entre la route départementale et le chemin de Prats est nommée rue Jéliotte**
- **La portion de rue au cœur de la placette qui dessert deux maisons devient place Jéliotte**
- **Toutes les voies du village nommées chemin demeurent en l'état.**

Le plan du village publié intègre des photos de lieux spécifiques, le Conseil Municipal décide d'y ajouter une photo de l'église.

6- GESTION DES PARCELLES BOISÉES DE LA COMMUNE / COUPE DE BOIS 2020 ET ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE (CPB).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de nouveauté suite aux informations fournies lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2019.

Huit à neuf cents tonnes de bois demeurent exploitables.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat avec la filière Bois Energie pour une exploitation à hauteur de 200 tonnes.

Monsieur le Maire précise que la vente de bois aux administrés devrait se dérouler en janvier.

Le Conseil Municipal décide d'afficher cette information sur le panneau attenant à la mairie en y incluant la date d'inscription au 15 décembre pour les citoyens intéressés.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à la coopérative de producteurs de bois. Il développe les services que fournit cette structure (Plan de gestion, inventaire précis, espérance de vie des arbres...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire la commune au régime forestier proposé par la CPB.

7- PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de sa participation au Congrès de l'Association des Maires de France.

Il développe les divers thèmes et débats qui seront à l'ordre du jour ; ce 102ème Congrès se déroulera du 18 au 21 novembre au Palais des Congrès à Paris.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider son déplacement et permettre le remboursement des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE sa participation.

8- ADHÉSION APGL AU SERVICE CARTOGRAPHIE NUMÉRISÉE GÉO64 ET AU SERVICE CLASSEMENT ET ARCHIVAGE.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune d'adhérer au service cartographie Géo64, cela permettrait de faire un état des lieux très précis, en temps réel concernant le cadastre et tous les réseaux.

Cette adhésion aurait un coût de 354,42 euros (0,66 euros par habitant).

Monsieur le Maire développe les missions du service classement et archivages, et fait part des difficultés pour le personnel de la mairie à exercer ces missions.

Le Centre de Gestion de la Maison des Communes détache des personnels très spécialisés pour accomplir ces fonctions.

Le coût d'une journée d'intervention revient à 280 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur Le Maire d'adhérer à ces services de l'APGL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un état des lieux de l'archivage peut être également fait par ces services au prix de 280 euros.

9- RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021/2024 - DÉLIBÉRATION.

Le centre de Gestion demande aux petites communes de l'autoriser à procéder à une consultation en vue de souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire qui couvrira les communes désireuses d'y adhérer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Maire d'autoriser le lancement de cette consultation.

Suite à cette consultation, les résultats seront soumis au Conseil Municipal qui devra décider de son éventuelle adhésion.

10- DÉSIGNATION DE L'ENQUÊTEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'obligation de désigner un enquêteur pour le recensement de la population en 2020. Cette enquête devra se dérouler du 18 janvier au 15 février 2020 ; l'agent enquêteur percevra un salaire au tarif horaire du SMIC sur une base de 35 heures par semaine.

Une administrée a été contactée suite aux recensements qu'elle avait déjà effectués (2 fois) précédemment. Lors de ce contact Monsieur le Maire n'avait pas connaissance de tous les éléments.

Si cette administrée décline l'offre, une recherche de candidat sera engagée.

11- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET/OU LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS - DÉLIBÉRATION.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contractualiser avec le groupement de commandes pour la fourniture et/ou la maintenance des extincteurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à s'associer à ce groupement de commandes.

12- CONSTRUCTION DE LA HALLE

Monsieur le Maire, suite à la consultation des entreprises et l'analyse des offres fait part au Conseil municipal des choix opérés :

- Le lot n°1 est attribué à l'entreprise Pees pour un montant de 14 580 euros,
- Le lot n°2 est attribué à l'entreprise Pees pour un montant de 29 806 euros,
- Le lot n°3 est attribué à l'entreprise Poyer pour un montant de 3 390 euros.

Ces diverses entreprises ont été informées par courrier envoyé le 8 novembre 2019.

L'implantation de principe est réalisée par l'entreprise Laborde.

13- ÉCLAIRAGE SUPPLEMENTAIRE AU NIVEAU DE LA PLACETTE

Monsieur le Maire précise qu'un éclairage de sécurisation doit être mis en place au niveau des passages piétons de la placette. Cela implique la pose de trois lampadaires pour un montant de 6 695 euros subventionné à hauteur de 50 % par le SDEPA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette démarche.

14- DÉCISION MODIFICATIVE POUR APPEL DE FONDS 2019 SUR BIENS EN PORTAGE ET RACCORDEMENT EDF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier certaines lignes comptables dans le cadre des travaux effectués sur la placette.

La ligne comptable 27638 autres créances immobilisée – autres établissement publics doit être créditée de 5 000 € (terrain).

La ligne comptable 21534 Réseaux d'électrification (branchement halle) doit être créditée de 1 305 €.

La ligne comptable 2111 Terrains nus doit être débitée de 6 305 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces modifications.

15- DÉCISION MODIFICATIVE COMPTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque le numéro du programme de l'opération au compte 2111 : Terrains nus et qu'il convient d'effectuer une rectification comptable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder aux transferts de crédit suivants :

- La ligne comptable 2111 Terrains nus doit être créditée de 6 305 €
- La ligne comptable 2111 – programme n° 141 doit être débitée de 6 305 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces modifications.

16- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION GRDF

Suite au besoin de signer une convention de servitude pour le passage de canalisations cathodiques au fronton une délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

17- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 : LA BOULE ESTOSIENNE

L'association locale « La boule Estosienne » a déposé un dossier pour obtenir une subvention.

Suite au dépôt incomplet du dossier, Monsieur le Maire a demandé au Président de cette association de le compléter puis de le présenter à nouveau.

Le dépôt du nouveau dossier a été considéré conforme. Le Conseil Municipal a débattu du montant de la subvention à attribuer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 250 euros.

18- QUESTIONS DIVERSES

1. Stationnement Rue Cami Junqua :

La CCHB a été sollicitée pour étudier et proposer des places de stationnement et passage piétonnier rue Cami Junqua.

Des représentations au sol ont été dessinés et proposés aux usagers et résidents de cette rue. Des discussions sont actuellement en cours, avant réalisation de la peinture routière.

2. Sinistre dans la cuisine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'incendie de la cuisine de la salle des fêtes une entreprise a été sollicitée pour établir un devis, cette dernière interviendra mardi 19 novembre.

Une expertise est également programmée pour le mardi 3 décembre 2019.

3. Elargissement du chemin des Moulins :

Monsieur le Maire informe avoir rencontré le Commissaire Enquêteur. Un relevé topographique doit être établi par un géomètre qui établira ensuite un devis qui déterminera le coût de l'élargissement.

4. Dépôt sauvage :

Un dépôt sauvage a été constaté au chemin des Arboulets au niveau de la déchetterie sélective.

Le SICTOM a identifié l'auteur possible et a récupéré les déchets. Monsieur le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie.

5. Vente de la propriété NOMBLOT

Monsieur le Maire a contacté la SAFER pour lui faire part de l'intérêt de la commune pour une partie des terrains à vendre. La SAFER ne préemptera pas car elle ne peut préempter que sur la totalité du domaine y compris le château.

Monsieur le Maire va contacter le notaire de la famille NOMBLOT afin d'essayer d'engager une négociation avec le nouveau propriétaire.

6. Visite du SICTOM

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'organisation d'une visite du SICTOM à Sévignacq-Théze mercredi 20 novembre.

Les conseillers intéressés doivent se manifester à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, clôture la séance samedi 16 novembre à 0h30.

Le maire,
Alain TEULADE

TEULADE Alain		LARTIGUE André	
LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse		MAZA Bernard	Absent – Excusé
SANSAMAT Philippe		MENVIELLE François	
RABIER Thierry		MENVIELLE Pierre	
AGUETTAZ Agnès	Absente – Excusée	PALASSIO Nadine	
ETCHEGOIN Jean-Paul		ROUVRAIS Sophie	Absente – Excusée
GLANDIER Suzy	Absente – Excusée	TRAISSAC Malika	Absente – Excusée
GUICHAROUSSE Liliane			

